

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022. BUDGET ANNEXE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE. ADOPTION

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cristofoli à Mme Marenzoni
Mme Fize à Mme Canouet
Mme Berbis à Mme Feytout-Perez
M Grémy à M Cases
Mme Ersin à Mme Pouban
Mme Vaccaro à M Mangon
M Acquaviva à M Augé

Secrétaire de séance : M Pascal Tartary.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2022
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2022
Publiée le : 1 juillet 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2022

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022. BUDGET ANNEXE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE. ADOPTION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2022 du Budget Annexe de la production d'énergie adopté par délibération n° DG21_151 du Conseil Municipal du 15 décembre 2021,

Le Budget Supplémentaire du Budget Annexe de la production d'énergie pour l'exercice 2022 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	Total	0,00	0,00	Total	0,00	0,00
	Total de la section de fonctionnement	0,00		Total de la section de fonctionnement	0,00	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	59 579,94		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	53 178,69	
Investissement	Total	59 579,94	0,00	Total	53 178,69	0,00
				001- Résultat reporté	6 401,25	
	Total de la section d'investissement	59 579,94		Total de la section d'investissement	59 579,94	
	Total du BS 2022	59 579,94		Total du BS 2022	59 579,94	

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte, tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Supplémentaire du Budget Annexe de la production d'énergie pour l'exercice 2022 qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **31 POUR, 0 CONTRE et 8 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 29 juin 2022
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_089
Date de la décision :	2022-06-29 00:00:00+02
Objet :	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022. BUDGET ANNEXE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE. ADOPTION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20220629-DG22_089-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220629-DG22_089-DE-1-1_0.xml	text/xml	941
Nom original :		
DG22_089.pdf	application/pdf	521157
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220629-DG22_089-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	521157

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2022 à 10h12min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2022 à 10h12min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2022 à 10h12min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2022 à 10h12min25s	Reçu par le MI le 2022-07-01